Identification et authentification

Le processus d’enregistrement vise à attribuer un identifiant unique à chaque bénéficiaire cible. Cela favorise le processus d’authentification, qui vise à garantir que la personne qui se présente au point de distribution est bien le bénéficiaire enregistré. Les prestataires de services financiers fourniront souvent des documents d’identification/d’authentification pour que les bénéficiaires puissent accéder aux services financiers.

## identification personnelle mANUELLE

L’identification et l’authentification peuvent être effectuées en faisant appel à des membres de la communauté ou des comités communautaires, mais ces méthodes ont tendance à être lentes et à manquer de souplesse, le calendrier et le lieu des paiements devant être fixés au préalable. Afin d’éviter les duplications et les oublis de dossiers, il est préférable que l’enregistrement et l’identification aient lieu en même temps. En raison des réglementations de lutte contre le blanchiment d’argent, la plupart des pays exigent que toute personne ouvrant un compte bancaire fournisse au moins une forme d’identification et, dans certains cas, une preuve de résidence.

## Cartes d’identitÉ officielles

Dans certains pays, comme le Pakistan, les cartes nationales d’identité sont courantes et sont reliées à une base de données en ligne. Chaque adulte dispose d’une de ces cartes, sur lesquelles figurent son numéro d’identité et une photographie, ainsi que des informations supplémentaires telles que son adresse et sa date de naissance. Dans de nombreux pays, il n’existe pas de système de carte nationale d’identité, ou de nombreuses personnes n’en possèdent pas. En cas de catastrophe, il arrive que des gens perdent leurs principaux moyens d’identification et le gouvernement peut être incité à effectuer un enregistrement spécial et urgent, comme cela a été le cas au Swaziland pour le projet de Save the Children en réponse à la sécheresse (2008) et en Indonésie après le tsunami (Croix-Rouge). En l’absence de carte d’identité ou lorsqu’un ménage est dirigé par un enfant qui n’est pas assez âgé pour avoir une carte d’identité, les organisations peuvent émettre leurs propres cartes d’identité, même si celles-ci ne sont pas aussi sécurisées. La carte peut contenir une photographie et/ou une copie de l’empreinte digitale. En outre, elle pourrait également contenir un code-barres unique.

## Cartes plastifiÉes avec code NIP ou code-barres

Une autre option consiste à délivrer, au moment de l’enregistrement, une carte prépayée ou une carte bancaire dotée d’un numéro d’identification personnel (NIP). La carte ne sera pas créditée tant que l’enregistrement n’aura pas été validé. Il n’y a donc pas de risque de vol. En outre, la délivrance d’une carte peut s’accompagner de la prise d’une empreinte digitale (en utilisant un lecteur électronique relié à un ordinateur portable), laquelle sera associée à cette carte et pourra être utilisée ultérieurement, à la place d’un code NIP, pour l’authentification des bénéficiaires. Une troisième variante pourrait consister à imprimer sur la carte un code-barres unique qui peut être lu par un lecteur portable. L’empreinte digitale, le code NIP et le code-barres sont associés au numéro de carte unique dans une base de données centrale ou une base de données stockée dans le lecteur de carte, ou dans le point de vente. Généralement, une carte dotée d’une piste magnétique (comme une carte de débit ou une carte prépayée) nécessitera une connexion Internet afin que le lecteur communique avec la base de données centrale, tandis qu’une carte à puce peut être authentifiée hors ligne par un lecteur de cartes.

## Cartes plastifiÉes biomÉtriques

Dans le cas d’une carte à puce intelligente, la puce contient des informations biométriques telles que les empreintes digitales. Les opérations sont enregistrées sur la carte et dans le lecteur de carte, de sorte qu’elles puissent être mises à jour plus tard lorsque le lecteur est relié à un canal de communication. Il est important de ne pas choisir un système de carte à puce propriétaire où la carte ne peut être lue que par des lecteurs de cartes propriétaires, car cela restreint le type de dispositifs pouvant être utilisés. Cette option peut être acceptable lorsque les paiements sont ponctuels ou pour une courte période dans une zone où l’infrastructure bancaire est pauvre, mais cela signifie que les bénéficiaires ne seront pas en mesure d’utiliser leurs cartes chez les commerçants et aux guichets automatiques. Étant donné que ces cartes et lecteurs sont généralement fournis par le vendeur, il existe également un risque que le prix ne soit pas attrayant, surtout une fois que l’investissement technologique a été réalisé et qu’il devient nécessaire de développer ou de reproduire le projet. Il existe des cartes à puce intelligente qui peuvent être lues par un large éventail de dispositifs de points de vente et de guichets automatiques de banque, mais une vérification doit être faite dans le pays concerné. Le prix des cartes à puce dépend de la taille de la mémoire ; il faut donc bien définir quelles informations doivent impérativement être enregistrées.

## Cartes Sim pour tÉlÉphones mobiles

L’identifiant unique peut également être associé au numéro de téléphone mobile du bénéficiaire. Cela ne signifie pas nécessairement que les bénéficiaires doivent posséder un téléphone mobile, mais plutôt qu’ils doivent avoir accès à une carte SIM sur laquelle ils recevront un mot de passe. Ce mot de passe peut alors être composé sur un appareil au point de vente ou sur une application spéciale téléchargée sur le téléphone mobile de l’agent payeur.